



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600 - Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn
M.F : 024259FAM000



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 -Fax. +216 71 767 083
E-mail : mezioujamel@gmail.com
M.F : 1510225MAM000

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

Rapport d'examen limité sur les états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 conformément au référentiel IFRS



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600
Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2025
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana - Aéroport BP 129-1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2025, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de **560 106 586 TND**, un total des capitaux propres de **285 662 009 TND** y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à **40 820 055 TND**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner



Tunis, le 17 Septembre 2025.

Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél : 71 236 344 / 71 750 200 - Fax : 71 767 083
MF : 1510225 M/A/M/000

ENNAKL

A U T O M O B I L E S



Véhicules
Utilitaires



Das WeltAuto.
UN DISCOUNT GARANT.

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL « IFRS »

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>30/06/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A-1	397 022	739 607
Immobilisations corporelles	A-1	59 106 159	59 830 619
Immeubles de placement	A-2	7 025 351	7 038 596
Droits d'utilisation	A-3	3 093 110	2 376 394
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A-4	131 982 820	113 573 076
Actifs financiers au coût amorti	A-5	1 010 729	1 090 597
Titres de participation dans les filiales	A-6	11 998 800	11 998 800
Actifs non courants		214 613 991	196 647 689
Stocks	A-7	146 883 365	133 164 166
Créances clients	A-8	164 626 305	95 473 976
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A-9	808 333	441 281
Autres actifs courants	A-10	19 119 267	11 504 753
Liquidités et équivalents de liquidités	A-11	14 055 325	28 663 707
Actifs courants		345 492 595	269 247 883
Total des actifs		560 106 586	465 895 572

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>30/06/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et autres éléments du résultat global		214 841 954	181 296 796
Résultat de l'exercice		40 820 055	41 560 494
Total des capitaux propres		285 662 009	252 857 290
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P-1	954 990	1 493 158
Obligations locatives	P-1	3 653 760	2 791 308
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P-2	488 712	425 023
Provisions pour risques et charges	P-3	6 323 447	6 376 500
Autres passifs non courants		122 199	203 665
Passifs d'impôts différés	P-4	386 970	1 335
Passifs non courants		11 930 078	11 290 989
Dettes fournisseurs	P-5	186 199 539	148 114 049
Autres passifs courants	P-6	10 205 327	15 087 209
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	P-2	23 707	22 395
Passif d'impôt courant	P-4	7 203 987	1 442 510
Emprunts et dettes financières	P-1	57 479 889	35 440 475
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P-7	1 402 050	1 640 655
Passifs courants		262 514 499	201 747 293
Total passifs		274 444 577	213 038 282
Total des capitaux propres et passifs		560 106 586	465 895 572

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	30/06/2025	30/06/2024
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	305 051 336	310 954 251
Coûts des ventes	R-2	(244 582 827)	(259 420 133)
Marge brute		60 468 509	51 534 118
Autres produits	R-3	1 856 392	3 593 540
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 181 462)	(12 020 302)
Charges administratives	R-5	(15 366 186)	(16 751 563)
Autres charges	R-6	(98 585)	(1 644 347)
Résultat opérationnel		33 678 668	24 711 446
Produits financiers	R-7	20 353 445	16 640 511
Charges financières	R-8	(905 035)	(3 640 959)
Résultat financier net		19 448 410	12 999 552
Résultat avant impôt		53 127 078	37 710 998
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(12 307 023)	(8 731 817)
Résultat après impôt des activités poursuivies		40 820 055	28 979 181
Résultat net de la période		40 820 055	28 979 181
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,361</i>	<i>0,966</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,361</i>	<i>0,966</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	18 409 759	25 109 304
Ecart actuariel (AERG) en net d'impôt	P-2	(25 095)	5 038
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		18 384 664	25 114 342
Résultat global de la période		59 204 719	54 093 523
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>1,973</i>	<i>1,803</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>1,973</i>	<i>1,803</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
Couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôt	53 127 078	37 710 998
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	3 066 011	2 495 318
Régularisation des amortissements	72 670	(5 000)
Indemnité de départ à la retraite	46 549	39 798
Dotations aux provisions	2 063 301	1 745 897
Reprises sur provisions	(1 001 668)	(5 838 165)
Charge d'impôt exigible et différé	(12 307 023)	(8 731 817)
Variation de l'impôt différé	378 992	1 024 918
Variation de l'impôt courant	5 761 477	(1 652 203)
Charge financière des obligations locatives	(1 558)	(13 172)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(238 605)	809 064
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(447 105)	(455 335)
Perte sur titres de participation ATTIJARI	16	-
Perte sur titres de participation AFCAR	-	3 859 414
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(14 409 097)	16 622 630
Variation des créances clients	(69 363 747)	(1 063 336)
Variation des autres actifs courants	(7 795 184)	(9 001 277)
Variation des dettes fournisseurs	38 085 490	6 493 179
Variation des autres passifs courants et non courants	(4 963 348)	3 138 555
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 925 751)	47 179 466
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(2 290 192)	(2 981 572)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	826 200	741 041
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 749 550)
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel et cautionnements	(319 885)	(52 266)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 783 877)	(6 042 347)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(26 400 000)	(2 100 000)
Décaissements sur emprunts et effets escomptés et non échus	(26 692 916)	(445 009)
Encaissements sur emprunts et effets escomptés et non échus	56 428 770	33 366 100
Encaissements/Décaissements sur billets à ordre	(8 234 608)	(48 324 124)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4 898 754)	(17 503 033)
Variations de la trésorerie	(14 608 382)	23 634 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	28 663 707	10 035 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	14 055 325	33 669 635

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025
(En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	25 114 342	-	25 114 342
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	28 979 181	28 979 181
Situation 30/06/2024		30 000 000	122 462 520	60 459 887	28 979 181	241 901 588
Situation 31/12/2024		30 000 000	122 462 520	58 834 276	41 560 494	252 857 290
Affectation du résultat de l'exercice 2024		-	41 560 494	-	(41 560 494)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C-1	-	-	18 384 664	-	18 384 664
Distribution de dividendes		-	(26 400 000)	-	-	(26 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	40 820 055	40 820 055
Situation 30/06/2025		30 000 000	137 623 014	77 218 940	40 820 055	285 662 009

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 30 juin 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 252 003	54,17%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 874	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 137 123	7,13%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de la période :

- Au terme du premier semestre de l'année 2025, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 1,9% par rapport à la même période de l'année 2024 en passant de 310 954 251 TND à 305 051 336 TND au 30 juin 2025.
- Les investissements réalisés durant le 1er semestre de 2025 se sont élevés à 2 290 192 TND contre 2 981 572 TND à la même période de l'année 2024.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2025.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- Absence de convertibilité (amendement IAS 21) ;

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ;
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- La société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- La société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location. Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la société reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classée en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées selon la politique suivante :

- Pour les stocks des véhicules neufs : Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est inférieur à 2 ans et une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est supérieur à 2 ans.
- Pour les stocks des véhicules d'occasion : une provision de 10% après 1 année d'achat et pour chaque année d'ancienneté.
- Pour les stocks de pièces de rechange :
 - ✓ Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - ✓ 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - ✓ 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - ✓ 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - ✓ 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société ENNAKL AUTOMOBILES se détaille comme suit :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assurera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice. Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecarts actuariels ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 1 %. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Les changements des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables. L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basé sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens « TND » qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	131 982 820	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 402 050

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 640 655

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management.

L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif.

Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL AUTOMOBILES l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société. Voici les principales mesures prises par la Direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Créances clients	164 626 305	95 473 976
Autres actifs courants (*)	14 056 047	3 616 085
Liquidités et équivalents de liquidités	14 055 325	28 663 707
Prêts au personnel	1 586 027	1 445 468
Dépôts et cautionnements	41 998	29 998
Avances au personnel	191 037	56 412
Total des actifs financiers au coût amorti	194 556 739	129 285 646
Actifs financiers à la JV par les AERG	131 982 820	113 573 076
Total des actifs financiers	326 539 559	242 858 722

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues

Désignation	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	58 434 879	36 933 633
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	196 369 727	163 113 412
Total des passifs financiers au coût amorti	254 804 606	200 047 045
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 402 050	1 640 655
Total des passifs financiers	256 206 656	201 687 700

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3734	3,3209	0,0525	1,581%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers en €
EUR/TND	+1,581% par rapport au 30/06/2025	2 846 477
EUR/TND	-1,581% par rapport au 30/06/2025	(2 846 477)

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement d'un emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié à un taux variable. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 5 590 TND.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 Juin 2025	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	164 626 305	-	3 251 215	167 877 520
Total	164 626 305	-	3 251 215	167 877 520

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	Signification de la note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Baa1	Qualité moyenne inférieure	818 464	1 248 258
B3	Très spéculatif	799 897	2 402 604
Caa1	Risque élevé	7 978 557	21 178 160
Caa2	Ultra spéculatif	218	270
Non notées	-	1 072 355	1 507 254
Total		10 669 491	26 336 546

(*) Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

Au 30/06/2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	897 370	997 078	-
Billets à ordre	-	-	-	-
Effets escomptés et non échus	56 428 770	-	-	-
Total	56 727 893	897 370	997 078	-

(*) échéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts	58 434 879	36 933 633
Créditeurs et autres créditeurs divers (*)	196 369 727	163 113 412
Liquidités et équivalents de liquidités	(14 055 325)	(28 663 707)
Dettes nettes	240 749 281	171 383 338
Total capitaux propres	285 662 009	252 857 290
Total capital	526 411 290	424 240 628
Gearing ratio	46%	40%

(*) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3. Notes explicatives des rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

A.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences et Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2024	5 064 522	9 648 736	45 779 067	2 538 176	6 056 536	2 213 717	8 866 742	22 609 091	2 219 247	1 326 069	99 038 135	106 321 904
Acquisitions	112 028	-	-	312 065	1 033 146	122 235	429 474	646 619	719 247	6 015 525	8 559 064	9 390 339
Cessions	-	-	-	-	(1 111 356)	-	(199 292)	(71 864)	-	-	(1 382 511)	(1 382 511)
31/12/2024	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 688	114 329 732
01/01/2025	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 688	114 329 732
Acquisitions	5 891	-	-	374 236	295 578	51 134	444 512	555 817	864 009	563 024	2 284 302	3 154 201
Cessions	-	-	-	-	(1 031 055)	-	-	-	-	-	(1 031 055)	(1 031 055)
Reclassifications	-	-	3 902 563	-	-	-	-	2 569 172	-	(6 471 736)	-	-
30/06/2025	5 182 441	9 648 736	49 681 630	3 224 477	5 242 850	2 387 086	9 541 435	26 308 837	3 802 503	1 432 883	111 270 438	116 452 878

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

(En dinar tunisien)	Licences et Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2024	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 324)	(2 102 275)	(1 263 244)	(6 695 675)	(14 387 096)	(324 281)	-	(42 390 352)	(46 445 054)
Dotation de l'exercice	(824 174)	-	(1 790 495)	(372 655)	(613 700)	(157 322)	(463 479)	(1 527 821)	(237 819)	-	(4 925 472)	(5 987 465)
Cessions	-	-	-	-	715 560	-	166 898	49 305	-	-	931 763	931 763
Autres mouvements	117 651	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	(5)	117 646
31/12/2024	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 067)	(51 383 110)
01/01/2025	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 067)	(51 383 110)
Dotation de l'exercice	(348 476)	-	(928 040)	(220 298)	(353 654)	(77 107)	(228 705)	(821 864)	(147 293)	-	(2 629 668)	(3 125 437)
Cessions	-	-	-	-	651 960	-	-	-	-	-	651 960	651 960
30/06/2025	(4 785 419)	-	(18 692 274)	(2 561 277)	(1 702 109)	(1 497 673)	(7 220 961)	(16 687 481)	(709 393)	-	(49 071 168)	(53 856 587)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2024	739 607	9 648 736	28 014 834	509 262	3 977 911	915 386	2 104 667	7 318 230	2 376 394	7 341 594	59 830 619	62 946 620
30/06/2025	397 022	9 648 736	30 989 357	663 200	3 540 741	889 413	2 320 474	9 621 355	3 093 110	1 432 882	59 106 159	62 596 291

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

A.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élevaient au 30 juin 2025 à 7 025 351 TND contre 7 038 596 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements	(167 135)	(153 890)
Immeubles de placement nets	7 025 351	7 038 596

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	36 000
Total	52 708	36 000

A.3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élevaient au 30 juin 2025 à 3 093 110 TND contre 2 376 394 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	2 938 494	2 219 247
Acquisitions	864 009	719 249
Sous-total	3 802 503	2 938 496
Amortissements début	(562 100)	(324 281)
Amortissements de la période	(147 293)	(237 821)
Sous-total	(709 393)	(562 102)
Total net	3 093 110	2 376 394

A.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élevaient au 30 juin 2025 à 131 982 820 TND contre 113 573 076 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025			31/12/2024		
	Nombre	Cours de clôture	30/06/2025	Nombre	Cours de clôture	31/12/2024
Amen Bank	2 770 695	41,860	115 981 294	2 770 695	36,900	102 238 662
ATL	2 666 921	6,000	16 001 526	2 666 921	4,250	11 334 414
Total			131 982 820			113 573 076

A.5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élevaient au 30 juin 2025 à 1 010 729 TND contre 1 090 597 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Prêts au personnel (LT)	968 731	1 060 599
Dépôts et cautionnements	464 329	419 628
Total Brut	1 433 060	1 480 227
Provisions sur les dépôts et cautionnements	(422 331)	(389 630)
Total Net	1 010 729	1 090 597

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élevaient au 30 juin 2025 à 11 998 800 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
STLV	9 998 800	9 998 800
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Total Brut	11 998 800	11 998 800
Provisions sur les titres de participation	-	-
Total Net	11 998 800	11 998 800

A.7. Stocks

Les stocks s'élevaient au 30 juin 2025 à 146 883 365 TND contre 133 164 166 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Volkswagen	5 896 778	2 133 526
Audi	12 404 055	7 410 979
Porsche	4 111 077	5 207 422
MAN	214 281	214 281
Renault trucks	6 994 107	13 673 146
SEAT	16 995 601	5 569 508
SKODA	5 973 757	2 458 012
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	73 885 465	83 075 964
Volkswagen Utilitaires	8 583 452	191 016
Stocks de véhicules neufs	135 058 573	119 933 854
Stock de pièces de rechange	9 451 438	8 782 651
Stock de véhicules d'occasion	4 128 440	5 507 255
Stock de carburants et de lubrifiants	23 726	29 320
Sous total	13 603 604	14 319 226
Total Brut	148 662 177	134 253 080
Provisions pour dépréciation stocks	(1 778 812)	(1 088 914)
Total Net	146 883 365	133 164 166

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	1 088 914	1 123 204
Provisions constituées au cours de la période	695 398	390 626
Reprises sur provisions	(5 500)	(424 916)
Fin de période	1 778 812	1 088 914

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 164 626 305 TND contre 95 473 976 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Effets escomptés et non échus	56 428 770	26 203 092
Clients, effets à recevoir	77 363 789	60 646 644
Clients leasing	24 443 445	5 119 461
Chèques à l'encaissement	659 639	1 075 808
Clients douteux	980 372	977 858
Clients comptes courants	6 779 209	3 222 488
Clients travaux en cours	1 196 834	1 246 557
Effets et chèques impayés	25 461	21 865
Total Brut	167 877 520	98 513 773
Provisions sur les créances clients	(3 251 215)	(3 039 797)
Total Net	164 626 305	95 473 976

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	3 039 797	3 443 377
Provisions constituées au cours de la période	211 418	53 956
Reprises sur provisions	-	(457 536)
Fin de période	3 251 215	3 039 797

A.9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 808 333 TND contre 441 281 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Avances au personnel	191 037	56 412
Prêts au personnel (CT)	617 296	384 869
Total Brut	808 333	441 281
Provisions sur les prêts au personnel	-	-
Total Net	808 333	441 281

A.10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 19 119 267 TND contre 11 504 753 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes	1 984 476	5 546 294
Produits à recevoir	13 252 456	3 352 028
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Autres comptes débiteurs	3 201 830	2 481 626
Charges constatées d'avance	3 078 744	2 342 374
Total Brut	22 006 301	14 211 117
Provisions sur les autres actifs courants	(2 887 034)	(2 706 364)
Total Net	19 119 267	11 504 753

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de période	2 706 364	1 819 299
Provisions constituées au cours de la période	211 474	562 472
Reclassement	-	1 211 952
Reprises sur provisions	(30 804)	(887 359)
Fin de période	2 887 034	2 706 364

A.11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2025 à 14 055 325 TND contre 28 663 707 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Avoirs en comptes courants bancaires	10 669 491	26 336 544
Effets remis à l'encaissement	2 009 203	549 301
Placements SICAV et trésorerie disponible chez les intermédiaires en bourse	13 399	12 538
Avoirs en caisses	56 993	29 482
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	1 735 842
Total	14 055 325	28 663 707

C - CAPITAUX PROPRES**C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)**

En TND	30/06/2025
Solde au 31 décembre 2024	58 834 276
Perte actuarielle sur IDR	(18 452)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	18 409 759
Impôts différés sur les AERG (IDR)	(6 643)
Solde au 30 juin 2025	77 218 940

B - PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives**

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2025 à 62 088 639 TND contre 39 724 941 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2025
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	1 493 158	-	(538 168)	-	954 990
Courant	1 002 774	(489 823)	538 168	-	1 051 119
Obligation locative					
Non-courant	2 791 308	-	-	862 452	3 653 760
Billets à ordre					
Courant	8 234 608	(22 214 406)	-	13 979 798	-
Effets escomptés et non échus					
Courant	26 203 093	(26 203 093)	-	56 428 770	56 428 770
Total courant	35 440 475	(48 907 322)	538 168	70 408 568	57 479 889
Total Non-courant	4 284 466	-	(538 168)	862 452	4 608 750
Total	39 724 941	(48 907 322)	-	71 271 020	62 088 639

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2025 à 512 419 TND contre 447 418 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Début de l'exercice	447 418	377 545
Coût des services rendus	27 185	23 584
Charges financières	41 759	35 816
Gain/perte actuarielle (AERG)	18 452	30 075
Remboursement	(22 395)	(19 602)
Fin de l'exercice	512 419	447 418

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 6 323 447 TND contre 6 376 500 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	890 214	600 019
Provisions pour autres risques et charges	5 433 233	5 776 481
Total	6 323 447	6 376 500

P.4. Passifs d'impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2025 à 386 970 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	30/06/2025
Provision pour indemnités de départ à la retraite	184 470
Provision pour litiges	320 479
Pertes de change latentes	316 651
Instruments de couverture	504 737
Contrats de location	201 834
Provisions sur les stocks et les cautions	783 838
Total des actifs d'impôts différés	2 312 009
Gains de change latents	(1 314 521)
Produits à facturer	(37 004)
Provision sur autres actifs courants	(65 041)
Amortissements différés	(1 282 412)
Total des passifs d'impôts différés	(2 698 979)
Passifs d'impôts différés nets	(386 970)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2025 à 12 307 023 TND et se détaille comme suit :

En TND	30/06/2025
Impôt exigible	11 928 030
Impôt différé	378 993
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	12 307 023

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En TND	30/06/2025
Résultat avant impôt	53 127 078
Taux d'IS applicable à la société	36 %
Charge d'impôt théorique	19 125 748
Charge d'impôt exigible	11 928 030
Impôt différé	378 993
Charge d'impôt comptabilisée	12 307 023
Différence	(6 818 725)
Différence expliquée par :	
Provisions / Charges non déductibles	490 435
Produits / Reprises de provision non imposables	(7 309 160)
Total	(6 818 725)

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montants
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	1 442 510
Charge d'impôt exigible de 2025	11 928 030
Paiements d'impôts en 2025	(6 166 553)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2025	7 203 987

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

Mouvements 2025	Solde au 31 décembre 2024	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2025
Provision pour départ à la retraite	161 070	30 043	(6 643)	184 470
Provision pour litiges	316 510	3 968	-	320 478
Pertes de change latentes	114 125	202 526	-	316 651
Gains de change latents	(522 384)	(792 137)	-	(1 314 521)
Produits à facturer	(38 897)	1 893	-	(37 004)
Provision/AAC	-	(65 041)	-	(65 041)
Instruments de couverture	590 635	(85 898)	-	504 737
Amortissements différés	(1 295 465)	13 053	-	(1 282 412)
Provisions sur les stocks et cautions	523 702	260 135	-	783 837
Contrats de location	149 370	52 465	-	201 835
Total	(1 335)	(378 993)	(6 643)	(386 970)

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2025 à 186 199 539 TND contre 148 114 049 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	164 574 852	131 934 553
Fournisseurs locaux	21 025 346	15 494 206
Fournisseurs, retenues de garantie	599 341	685 290
Total	186 199 539	148 114 049

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 205 327 TND contre 15 087 209 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	31/12/2024
Charges à payer	4 787 144	5 076 871
Cotisation de sécurité sociale à payer à la CNSS	1 463 883	1 502 446
Etats impôts et taxes, à payer	2 522 697	7 808 569
Congés à payer	611 800	525 406
Personnel-Rémunérations dues	28 460	-
Assurance groupe à payer	589 067	73 962
Débours sur cartes grises	155 028	-
Produits constatés d'avances	35 139	87 846
Dépôts et cautionnements reçus	12 000	12 000
Créditeurs divers	109	109
Total	10 205 327	15 087 209

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 402 050 TND contre 1 640 655 TND au 31 décembre 2024 et représentent les instruments de couverture passifs.

C - ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 305 051 336 TND contre 310 954 251 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de véhicules neufs	290 181 227	293 050 369
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	11 425 366	10 509 676
Ventes de véhicules d'occasion	1 690 102	5 885 574
Ventes de travaux atelier	1 754 641	1 508 632
Total	305 051 336	310 954 251

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2025 à 244 582 827 TND contre 259 420 133 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Coût des pièces de rechange vendues	9 428 102	9 681 017
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 801 295	5 757 440
Coût des véhicules neufs vendus	231 266 501	240 816 938
Charge du personnel direct	1 136 272	2 837 909
Travaux extérieurs	260 759	326 829
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO, PR (*)	695 398	-
Reprise de Provisions sur stock VN, VO, PR (*)	(5 500)	-
Total	244 582 827	259 420 133

(*) Présentés parmi les autres charges au 30/06/2024.

R.3. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 856 392 TND contre 3 593 540 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Reprise sur provisions pour risques et charges	965 364	1 978 751
Dotations aux provisions pour risques et charges	(912 310)	-
Produits non récurrents	692 025	178 921
Locations	437 158	365 700
Ristournes TFP	226 479	205 269
Profits sur cessions d'immobilisations	447 105	741 041
Autres services	571	123 858
Total	1 856 392	3 593 540

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2025 à 13 181 462 TND contre 12 020 302 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Charges du personnel	7 486 361	7 523 352
Autres frais sur ventes	2 385 109	2 680 557
Publicités et insertions	1 842 573	979 415
Frais de déplacements	407 245	590 931
Locations diverses	684 986	98 103
Cadeaux, réceptions et restaurations	216 175	31 766
Honoraires	102 053	74 299
Consommables	45 709	29 390
Impôts et taxes	11 251	12 489
Total	13 181 462	12 020 302

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2025 à 15 366 186 TND contre 16 751 563 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Charge de personnel	4 807 792	4 854 314
Dotations aux amortissements	3 066 011	2 495 318
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	-	428 538
Frais bancaires	2 653 702	2 446 111
Impôts et taxes	1 125 068	1 073 412
Honoraires	695 963	1 214 123
Energie	227 055	326 238
Abonnements	1 139 770	2 401 984
Entretien et réparations	550 380	525 167
Gardiennage	278 755	506 224
Assurance	215 274	206 677
Vêtements de travail	21 820	10 901
Fournitures de bureaux	49 938	63 646
Dons et subventions	8 500	6 500
Frais de formation	101 369	192 410
Dotations aux provisions sur créances (**)	211 418	-
Dotations aux provisions sur autres actifs courants (**)	211 474	-
Dotations aux provisions sur cautions	32 701	-
Reprise de provisions sur autres actifs courants (**)	(30 804)	-
Total	15 366 186	16 751 563

(*) Présentés en déduction des autres produits au 30/06/2025.

(**) Présentés parmi les autres charges au 30/06/2024.

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 98 585 TND contre 1 644 347 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux provisions sur autres actifs courants (*)	-	539 109
Dotations aux provisions sur créances (*)	-	202 020
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO, PR (**)	-	576 230
Pertes sur créances irrécouvrables	91	44 924
Autres pertes	91 215	-
Perte sur les titres de participation AFCAR	-	3 859 414
Pénalités de retard	7 279	141 581
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	140 483
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	-	(3 859 414)
Total	98 585	1 644 347

(*) Présentés parmi les charges administratives au 30/06/2025.

(**) Présentés parmi les coûts des ventes au 30/06/2025.

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2025 à 20 353 445 TND contre 16 640 511 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus (R.7.1)	20 199 201	16 523 870
Intérêts créditeurs	101 097	55 148
Intérêts sur prêts au personnel	52 146	61 493
Produits nets sur placements	1 001	-
Total	20 353 445	16 640 511

R.7.1 Dividendes reçus

Les dividendes reçus totalisent 20 199 201 TND au 30 juin 2025, et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes AMEN BANK	9 143 294	7 724 194
Dividendes CARGROS	9 999 500	7 999 600
Dividendes ATL	933 422	800 076
Dividendes STLV	122 985	-
Total	20 199 201	16 523 870

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2025 à 905 035 TND contre 3 640 959 TND au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts sur comptes courants	81	20 956
Intérêts sur crédits bancaires	198 008	345 061
Agios sur les effets escomptés	686 075	2 302 385
Pertes / Gains sur instruments de couverture	(238 605)	809 065
Indemnités de départ à la retraite	41 758	35 816
Obligations locatives	217 718	127 676
Total	905 035	3 640 959

Tableau de passage des charges par nature :

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024
Achats consommés	242 495 898	256 255 395
Charges de personnel	13 430 425	15 215 575
Autres charges d'exploitation	13 023 454	14 326 180
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 180 698	4 039 195
Total	273 130 475	289 836 345

D - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2025

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2025 se détaillent comme suit :

1) Autorisations en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	33 000 000 €
BIAT	12 000 000 €
UBCI	12 000 000 €
Total	57 000 000 €

2) Engagement en Dinar Tunisien :

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	3 217 103
Obligations cautionnées	9 603 862
Total	12 820 965

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	4 362 447
Total	4 362 447

ZITOUNA BANK

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	15 006
Total	15 006

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2025
Cautions bancaires	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2025 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	145 375	42 088	187 463
Total	6 000 000	145 375	42 088	187 463

E - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2025 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « CAR GROS » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 042 895 TND HT au titre des charges communes du 1^{er} semestre 2025.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société CAR GROS un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2025 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 330 750 TND HT.
- La société CAR GROS a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant d 11 173 799 TND HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges de lubrifiants et accessoires et un montant de 429 683 TND HT net de remises, au titre de la vente de matériel et d'outillages.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a vendu à la société CAR GROS un véhicule neuf pour un montant de 63 059 TND en hors taxes net des remises.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 647 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 309 064 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par CAR GROS sur le résultat de l'exercice 2024 est de 9 999 500 TND.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2025 de la société CAR GROS dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILIES S.A se détaillent comme suit :

CAR GROS - Débiteurs divers		CAR GROS- Dividendes à recevoir		CAR GROS -Fournisseur		CAR GROS -Client	
AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024
2 817 167 TND	2 461 595 TND	9 999 500 TND	0 TND	12 787 947 TND	9 514 465 TND	220 995 TND	328 442 TND

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 628 163 TND en hors taxes net des remises.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par STLV sur le résultat de l'exercice 2024 est de 122 985 TND.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 412 863 TND HT au titre de location de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 137 184 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30/06/2025 s'élève à 29 700 TND HT.
- La société « STLV » a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 12 400 TND HT au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2025 de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILIES S.A se détaillent comme suit :

STLV - Crédoiteurs divers		STLV - Dédoiteurs divers		STLV- Dividendes à recevoir		STLV -Fournisseur		STLV -Client	
AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024	AU 30-06-2025	AU 31-12-2024
606 722 TND	177 514 TND	29 700 TND	0 TND	12 299 TND	0 TND	99 977 TND	132 762 TND	8 563 361 TND	2 828 030 TND

Autres transactions et opérations réalisées avec les parties liées :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 TND HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2025, des frais d'assurance s'élevant à 1 611 968 TND.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2025 les montants suivants :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	131 921	40 200
CAFE BONDIN	-	17 206
PARENIN	1 064 683	26 402
CAFE BEN YEDDER	56 902	10 149
POULINA GROUP HOLDING	-	3 659
COMAR	-	713 328
PGI HOLDING	78 309	2 543
AMEN SANTE	-	4 727
Clinique El Amen	-	259
Amen Investissement	120 308	-
Total	1 452 123	818 473

- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location a été consentie à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2025 le loyer s'élève à 33 902 TND HT.
- La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 43 573 900 TND HT.
- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 21 231 213 TND HT.
- La société MLA a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 1 313 611 TND HT.

Emprunt à moyen terme auprès de Amen Bank :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2025 à hauteur de 489 823 TND. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 110 185 TND au 30 juin 2025.

Billets à ordre souscrit auprès de Amen Bank

Au cours du premier semestre 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Prêts à court terme auprès de Amen Bank

Le 02 octobre 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILE S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2025 à 3 217 103 TND.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2025 à 9 603 862 TND.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2025 à 35 000 000 EUR.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 TND HT par contrat.

Rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2025

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	217 500	173 616	99 116	113 616	143 116

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. Au titre du premier semestre 2025, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 70 000 TND.

Rémunérations servies aux administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2025 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 15 000 TND.